

# Boudry News

## Editorial

Jean-Michel Buschini  
Président du Conseil communal



### **Cop 21, quel impact au niveau communal ?**

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

On parle depuis plus d'une décennie de développement durable. Assez naturellement, cette préoccupation a intégré petit à petit les réflexions de chacun d'entre nous, donc également celles du Conseil communal.

Pour qu'il soit durable, un développement doit à la fois tenir compte d'objectifs sociaux, environnementaux et économiques.

Dès lors, il est important de favoriser une certaine mixité sociale dans notre localité ainsi qu'un développement raisonnable des infrastructures, particulièrement celles destinées aux enfants et aux personnes âgées.

Il est également primordial de réfléchir à des transports publics à des prix abordables, à une facilitation de la mobilité douce et au recourt à des énergies renouvelables.

Dans chacun de nos quartiers le maintien d'espaces verts reste une préoccupation et des zones de détente doivent être privilégiées.

Au niveau économique enfin, la création d'emplois, l'essor de l'industrie locale et le soutien aux PME méritent une attention particulière. L'idéal à atteindre restant le développement d'un tissu économique local qui correspond à la main d'œuvre à disposition.

Vaste programme ! Equilibre fragile ! me direz-vous. Les autorités actuelles et surtout les élus de demain ne pourront aller de l'avant sans prendre en considération ces trois axes primordiaux.

*L'homme le plus heureux est celui qui fait le bonheur*

*d'un plus grand nombre d'autres.*

*(Diderot)*

Le Conseil communal de la Ville et commune de Boudry souhaite semer le bonheur en 2016 en vous apportant ses meilleurs vœux de santé, de réussite, de fraternité et de solidarité afin que cette année soit une cuvée extraordinaire.

## **Boudry bouge**

Notre localité n'arrête pas de se développer. La population a augmenté de plus de 17% en un peu plus de trois ans. En 2015, plus de 500 habitants quittent la commune et plus de 700 s'y établissent. Les nouvelles constructions poussent comme les champignons après une bonne pluie. Vos autorités ont la charge de contrôler que tout soit fait selon le règlement communal ou cantonal. Et pourtant, à chaque fois, les oppositions pleuvent ce qui entraîne, non pas une nouvelle pousse de champignons, mais tout une série de procédures pour nos techniciens.

Bien entendu, le citoyen a la liberté d'user de ses droits et des fêrus de liberté comme nous, ne sauraient les restreindre. Nous aimerions juste rappeler ici que la politique fédérale, soutenue par une majorité de votants, a prévu une densification des zones construites. Il est absolument nécessaire de faire le constat qu'il faut freiner l'étendue des zones à construire à la périphérie de nos localités.

Le développement de l'agglomération de Neuchâtel se poursuit et, après avoir touché Milvignes et plus particulièrement Colombier, il concerne désormais Boudry et Cortaillod. Contrairement à ce que pensent certains de nos citoyens, nous n'avons aucun moyen de freiner efficacement ce développement.

Avec le nouveau système de frein à l'endettement auquel sont soumises les communes neuchâteloises et la dette communale qui approche deux exercices annuels, seuls les projets prioritaires pourront être menés à bien dans ces prochaines années. Ils doivent apporter un plus à notre population et à toutes les tranches d'âge.

Nous avons besoin de nouvelles forces pour nous soutenir dans ces projets. La politique communale est particulièrement intéressante puisqu'elle est concentrée autour de ces réalisations et de la dimension qu'on veut leur donner. Les partis politiques, quelle que soit leur couleur, sont à la recherche de personnes pour compléter leur liste respective, alors allez-y, engagez-vous. Il est parfois difficile de faire le premier pas mais on y trouve rapidement sa place. Alors osez, on vous attend.

Le Conseil communal



## Finances - Budget 2016

Le 14 décembre dernier, le Conseil général a accepté le budget 2016 présenté par le Conseil communal et qui présente un bénéfice de CHF 470'375.-.

Si l'on peut évidemment se réjouir de ces prévisions optimistes, elles n'en restent pas moins imposées par les impératifs fixés par la nouvelle *Loi sur les finances de l'Etat et des communes* (LFinEC) qui, compte tenu de notre très fort endettement, nous contraint à financer, sans aucun recours à l'emprunt, tous nos investissements à venir. Ces derniers sont donc limités au plus strict nécessaire (2.43 mios), en particulier l'entretien des réseaux et des infrastructures et seul le projet de construction d'un bâtiment destiné à l'accueil parascolaire, planifié sur plusieurs exercices, constitue un réel projet d'avenir.

Le bénéfice escompté en 2016 est donc indispensable, d'une part, au financement desdits investissements et, d'autre part, pour participer à la réduction progressive de notre dette. C'est le défi auquel nous serons confrontés ces prochaines années encore et qui dictera la politique d'investissements à venir.

L'amélioration sensible du revenu de l'impôt des personnes morales doit permettre cette année de compenser les effets néfastes des désormais traditionnels reports de charges, dont l'Etat nous gratifie avec insistance année après année, ainsi que de la diminution des montants perçus de la péréquation intercommunale. Nous constatons toutefois, une fois encore, que les prévisions en matière de fiscalité restent délicates pour ne pas dire aléatoires.

2016 est également l'année d'un changement important avec l'introduction d'un nouveau modèle comptable (MCH2) et l'implantation d'un logiciel de gestion (ABACUS) qui occupe notre service financier depuis plusieurs mois déjà et qui permettra d'améliorer sensiblement nombre de processus.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que le service financier entame ce nouvel exercice, avec le réel espoir que le redressement de la situation financière entamée ces dernières années, se confirme durablement.

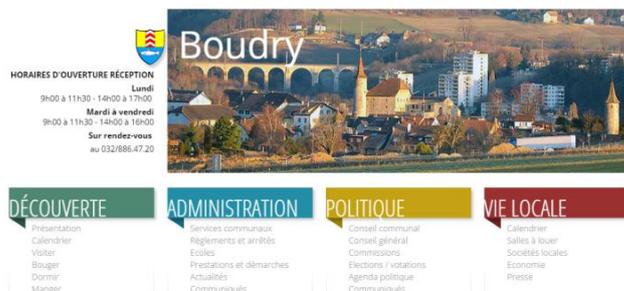
J.-F. de Cerjat - administrateur communal

### Pour information :

Le budget dans son intégralité est disponible sur le site internet de la commune :

[www.boudry.ch](http://www.boudry.ch)

Politique / Conseil général / Rapports et procès-verbaux / 2015 / Séance du 14 décembre 2015 / Budget (point 10 de l'ordre du jour)



**Boudry**

**HORAIRES D'OUVERTURE RÉCEPTION**

Lundi  
9h00 à 11h30 - 14h00 à 17h00

Mardi à vendredi  
9h00 à 11h30 - 14h00 à 16h00

Sur rendez-vous  
au 032/886.47.20

DÉCOUVERTE	ADMINISTRATION	POLITIQUE	VIE LOCALE
Présentation Calendrier Visiter Bouger Dormir Manger	Services communaux Règlements et arrêtés Écoles Prestations et démarches Actualités Communiqués	Conseil communal Conseil général Commencements Élections / votations Agenda politique Communiqués	Calendrier Salles à louer Sociétés locales Economie Presse

## Avenue du Collège



Engagés en 2014, en parallèle au projet urbain développé en lieu et place des anciennes friches Electrona, les travaux de réfection de l'Avenue du Collège depuis le giratoire du Pervou jusqu'à la hauteur du jardin de Voujeaucourt sont en grande partie terminés.

Il reste à signaler l'entrée de la zone par du marquage spécifique, tel qu'on en trouve à l'intersection avec la rue Verdonnet. Ceci se fera à la fin des travaux pour les quatre immeubles derrière la Migros.

Le planning de ces constructions influence aussi les travaux restant pour la rue du Pré-Landry, à savoir la pose de la dernière couche d'enrobé et les autres marquages de peinture au sol.

Les quatre immeubles devraient être prêts au début de l'année 2017 et la finition de ces rues interviendra à ce moment.

Les Services techniques

## Eclairage public

La Commune de Boudry, à l'initiative de ses Services techniques, s'est lancée dans la rénovation de son éclairage public.

Elle a démarré cet ambitieux chantier par le remplacement des lampes à vapeur de mercure, interdites à la vente depuis le printemps 2015.

Et c'est la LED qui a été choisie comme solution de substitution à cette source lumineuse, présente sur quelques 300 points sur les plus de 800 points que compte la Commune. Outre la mise en conformité de l'éclairage public avec la nouvelle réglementation, cette technologie permet de faire baisser la consommation électrique grâce à une grande sobriété énergétique, mais aussi grâce à son caractère « dynamique » c'est-à dire la possibilité qu'elle offre de baisser les niveaux d'éclairage (et donc la consommation) pendant les heures creuses.

Concrètement, un premier système a été installé à la rue des Prés et au chemin de Praz, offrant une variation du flux lumineux en fonction des tranches horaires. Les scénarios de fonctionnement ont été dimensionnés en fonction du caractère résidentiel du quartier :

- de 17h à minuit : 100%
- de minuit à 6h : 50%
- de 6h à 8h : 100%.

Même lorsque les luminaires fonctionnent à 100 %, ils consomment encore 37 % d'électricité en moins que les anciens alors que les niveaux d'éclairage sont quatre fois supérieurs !

Aux routes des Addoz, des Buchilles et des Chéseaux, ce ne sont pas moins de cinq tranches horaires qui ont été choisies en raison du type particulier des chaussées à éclairer.



Ambiance lumineuse à la rue des Prés  
(source : plan lumière, BG ingénieurs SA, 2014 Bôle)

Ainsi, les luminaires fonctionnent de la manière suivante :

- de 17h à 20h : 100%
- de 20h à minuit : 70%
- de minuit à 5h : 50%
- de 5h à 6h30 : 70%
- de 6h30 à 8h : 100%.

Grâce au choix de la technologie la mieux adaptée à l'usage de la chaussée et au découpage sur mesure des plages horaires, un gain d'énergie de 76% a pu être réalisé.

En plus de faire baisser significativement la consommation électrique et les coûts de maintenance, ces investissements ont généré de substantiels gains qualitatifs :

- au niveau du confort visuel, puisque la visibilité et la sécurité ont été améliorées grâce à la baisse de l'éblouissement et la hausse des niveaux d'éclairage (là où la norme le requiert)
- au niveau de la pollution lumineuse (la lumière qui part vers le ciel ou qui vient éclairer les façades privées) est désormais maîtrisée, permettant de préserver la biodiversité ou d'éviter les gênes pour les riverains.

Pour mener à bien ces projets, la commune de Boudry s'est appuyée sur l'expertise du bureau d'études Intelligent Lighting Company qui a réalisé une étude globale de notre éclairage public. L'objectif à long terme est bien entendu de généraliser l'usage de ces technologies sur l'ensemble de la commune.

Les Services techniques



Coupe de distribution lumineuse projetée  
(source : plan lumière, BG ingénieurs SA, 2014 Bôle)

## Jardin de Voujeaucourt

C'est suite à une motion du Parti socialiste demandant que les places de jeux soient remises au goût du jour pour les enfants Boudryens qu'une demande de crédit pour la rénovation de la place de jeux du jardin de Voujeaucourt a été acceptée par le Conseil général en mars 2015.

Les travaux, en grande partie réalisés par les employés des Travaux publics, ont débutés en automne de l'année passée et l'inauguration officielle se fera dès le retour des beaux jours, au printemps 2016.



## PRESTATIONS POUR LES BOUDRYENS



### Remboursement des frais dentaires

Lors de sa séance du 14 mars 2014, le Conseil général a accepté un nouveau règlement relatif à la contribution communale aux frais de traitements dentaires des écoliers de Boudry, des degrés 1 à 11 Harnos, qui est entré en vigueur le 1er août 2014.

Les autorités boudryennes ont estimé que le principe du subventionnement ne devait pas être remis en question, mais que le caractère social de celui-ci faisait qu'une prise en compte du revenu imposable des parents paraissait indispensable.

La grille de prise en charge se présente comme suit :

Revenu imposable selon chiffres 2.6 de la déclaration d'impôt		Subventionnement
de	à	
0.-	40'000.-	100%
40'001.-	50'000.-	70%
50'001.-	60'000.-	50%
60'001.-	80'000.-	25%
Dès 80'001.-		0%

Le Règlement complet, ainsi que le formulaire de demande de subvention est en lien sur le site internet de la Commune :

[www.boudry.ch](http://www.boudry.ch) / Administration / Ecole / Subvention communale pour les frais dentaires



### Sacs taxés

La Commune de Boudry offre aux parents d'enfants de moins de 3 ans :

**30 sacs de 35 litres,  
par an et par enfant.**

Ces derniers peuvent être retirés pendant les heures d'ouvertures à la réception de l'Administration communale, sur présentation d'une pièce d'identité.



### Participation à l'abonnement des transports publics

La Commune de Boudry subventionne jusqu'à hauteur de CHF 200.00/an l'abonnement des transports publics des écoliers de la 1<sup>ère</sup> à la 7<sup>e</sup> Harnos, à condition que :

- le revenu imposable annuel des parents se situe entre CHF 0.00 et CHF 80'000.00 (chiffre 2.6 de la déclaration d'impôt)
- le parcours entre le domicile et le collège comporte au minimum quatre arrêts.

Le formulaire de demande de subvention est disponible à la réception de l'Administration communale et sur le site internet sous [www.boudry.ch/Administration/Ecole/Subvention communale pour les transports](http://www.boudry.ch/Administration/Ecole/Subvention%20communale%20pour%20les%20transports)

## Citoyenneté, statut et rôle du citoyen dans la vie publique

**Les élections communales sont annoncées pour le printemps. Elles auront lieu le 5 juin 2016.**

**Elles permettront de confirmer, de compléter ou de renouveler les élus de notre Ville et commune de Boudry.**

En exerçant son droit de vote ou en faisant acte de candidature pour une élection, chaque citoyen, femme ou homme, jeune ou moins jeune, participe ainsi activement à la vie publique.

Dans notre société moderne, la citoyenneté se définit comme une participation à la vie de la commune, donc de la cité au sens de nos anciens. Cependant, le citoyen n'a aucun rôle obligatoire à jouer, il est libre et peut choisir de participer ou non à la vie publique.

Toutefois, avec l'exercice du droit de vote, un citoyen actif a un rôle essentiel à jouer. C'est ainsi qu'il contribue significativement à la vie publique. Par exemple, il confirme ou remplace ses représentants politiques.

Mieux encore, en faisant acte de candidature à une élection, il fait valoir son point de vue et peut influencer ou décider des orientations futures de la politique à mener.

Cet engagement citoyen, cette participation active est l'expression de la liberté individuelle vis-à-vis de l'état au sens des droits de l'homme. Ce n'est rien d'autre que la caractéristique même de notre démocratie semi-directe qui élève le peuple au niveau du souverain selon la célèbre formule d'Abraham Lincoln (16<sup>ème</sup> président des États-Unis) :

**« Le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ».**

Pour la Ville et commune de Boudry, c'est l'ensemble des habitants, les citoyens qui représentent donc le souverain communal.

L'effectif de la population de notre Ville et commune de Boudry a augmenté de 25% au cours des 7 dernières années, soit de 4800 habitants en 2008 à presque 6000 à ce jour. En se focalisant sur la législature en cours, cela représente 20%. Cette augmentation a des conséquences sur l'aménagement, les infrastructures scolaires et de loisirs, les services, et plus brièvement, sur la vie en général de notre Ville et commune de Boudry.

Ce développement est lié à une amélioration de nos infrastructures, à une réflexion sur la circulation, sur les transports, sur les futures constructions, sur le développement de nos commerces, donc sur tout ce qui touche au bien-être de nos habitants. En vous engageant dans ces autorités et étant volontaires pour rejoindre les groupes politiques, vous pourrez en devenir les vrais acteurs.

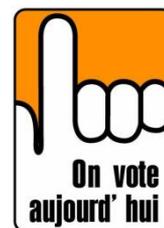
C'est pourquoi, femmes et hommes, jeunes et moins jeunes, nous appelons à votre citoyenneté pour la confirmer en exerçant vos droits, et mieux encore, en vous engageant dans l'un ou l'autre des partis politiques en tant que candidat aux prochaines élections.

Ainsi notre cité se développera harmonieusement, en accord avec ses citoyens, pour les générations futures.

Le Conseil communal



Elections communales : **5 juin 2016**



## Reportages du Service forestier

9 octobre 2015 :

Les collaboratrices et collaborateurs du secteur logistique de l'entreprise Celgene International ont contribué par une « journée citoyen » au nettoyage en surface d'une ancienne décharge reboisée dans les années 70 située dans les forêts communales de Boudry.

Leur action a permis de collecter et d'évacuer plus de 20 m<sup>3</sup> de déchets.



Mai 2015 :

Suite à l'ouragan « Gonzalo » du 12 octobre 2014, le sentier du Réservoir reliant le versant Sud au versant Nord de la Montagne de Boudry obstrué par des arbres déracinés a été remis en état par le Service forestier avec l'appui de requérants d'asile logés à Perreux.

Nous rappelons aux personnes désirant parcourir ce cheminement que celui-ci est classé en « Sentier de Montagne » (traits de peinture horizontaux blanc-rouge-blanc), signifiant qu'il nécessite un équipement adapté et est déconseillé, en raison d'un passage muni d'une échelle, aux promeneurs de chien.

Le service forestier possède un plan et vous renseigne volontiers à ce sujet.



8 décembre 2015 :

Une journée en forêt est organisée par le Centre Forestier de la Montagne de Boudry en partenariat avec l'OCOSP (Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnel).

Au programme, une présentation des différents métiers de la filière forestière par le staff de l'arrondissement forestier de Boudry.

Cette rencontre a permis aux personnes chargées de l'orientation professionnelle de se faire une idée plus précise par rapport aux exigences nécessaires liées aux formations de ceux qui désirent travailler dans l'économie forestière :

- praticien forestier
- forestier-bûcheron
- conducteur d'engins forestier
- spécialiste câble-grue
- contremaître forestier
- garde-forestier
- bachelor en foresterie

Davantage d'informations sur :

[www.codoc.ch/fr/métiers/aperçu](http://www.codoc.ch/fr/métiers/aperçu).

### Salle de L'Orée du bois

Le Centre forestier de la Montagne de Boudry possède une salle d'accueil à disposition des écoles et du public.

Tarif et calendrier des disponibilités sur :

[www.montagne-de-boudry.ch](http://www.montagne-de-boudry.ch)

Capacité : 50 personnes

Equipements : hall, cuisine agencée, toilettes hommes et femmes, 10 tables, 50 chaises, beamer



## Plastiques : nouvelles règles de tri !

L'introduction en janvier 2012 d'un système de financement de l'élimination des déchets urbains par taxes causales a entraîné une nette augmentation de la valorisation des déchets, ce qui est réjouissant !

En mai de la même année, le Département du Développement Territorial et de l'Environnement (DDTE) avait élaboré une directive relative à l'élimination des déchets plastiques des ménages qui précisait quels plastiques étaient recyclables. Les déchetteries régionales avaient mis en œuvre cette collecte spécifique. Malheureusement, il a été constaté que les quantités recyclées n'étaient pas suffisantes.

En conséquence, **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016**, et ce dans toutes les communes du canton, seul le PET et les différents flaconnages : bouteilles de lait, flacons de cosmétiques ou de produits de nettoyage continueront à être collectés à la déchetterie intercommunale de La Croix à Cortaillod. (voir l'infographie ci-contre).

### INFORMATIONS PRATIQUES :

- Il ne faut plus tenir compte du code matière gravé dans l'emballage : ce qui compte c'est la forme (avec un bouchon) et le contenu (compatible avec le processus de recyclage)
- Tout produit portant une indication de toxicité doit être remis à la collecte des déchets spéciaux

- Il faut vider complètement les bouteilles et les flacons recyclables et les rincer au besoin
- Pensez à rapporter vos plastiques usagés en priorité dans les points de collectes des magasins où vous les avez achetés neufs. C'est aussi une manière de réduire vos coûts !

[www.vadec.ch](http://www.vadec.ch) / actualités / Canton de Neuchâtel



L'Administration communale

## Pour les amateurs de course à pieds

Tous les mercredis soir, durant la pause d'hiver, l'anneau sera illuminé comme les années dernières. Ainsi, le Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN) réitère l'offre destinée aux amateurs de course à pied. Cela leur permet de poursuivre l'entraînement durant la mauvaise saison et de préparer les courses du printemps dans de bonnes conditions.

**Horaire : dès la tombée de nuit jusqu'à 20h00, jusqu'au 23 mars 2016.**

Un vestiaire, ainsi qu'un WC sont mis gratuitement à disposition des utilisateurs. Par contre, le terrain de football central est fermé. Nous rappelons que la piste reste toute l'année à disposition des personnes désirant s'entraîner, excepté lors de l'organisation de manifestations diverses.



## COMMISSION D'ANIMATIONS EXTRASCOLAIRES

### Recherche de bénévoles

La Commission d'Animations Extrascolaires (CAE) organise chaque année la Fête de la Jeunesse et profite de ces lignes pour remercier les bénévoles qui y ont œuvré.

En 2015, le bénéfice de cette fête a permis d'offrir aux enfants des écoles de Boudry, entre autres :

- les torrées
- du matériel pour la disco des enfants aux camps de ski
- le concert des Petits Chanteurs à la Gueule de Bois
- les Contes de Noël.

Afin de faire perdurer cette tradition, le comité de la CAE recherche des personnes pour étoffer son comité et pour prendre en charge cette importante manifestation.

### **La Fête de la Jeunesse a besoin de vous, de vos idées et d'un peu de votre temps.**

En effet, l'organisation va commencer sous peu et demande d'ici le mois de juin la participation à 5 ou 6 séances.

Merci de contacter la présidente : Mme Nicole Magnin, tél. 079 409 16 66 ou mail à [jnmagnin@bluewin.ch](mailto:jnmagnin@bluewin.ch).



#### **Editeur :**

Conseil communal de Boudry

#### **Correspondance et administration :**

Administration communale  
Rue Louis-Favre 37  
2017 Boudry

tél : 032 886 47 20  
fax : 032 886 47 46  
courriel : [commune.boudry@ne.ch](mailto:commune.boudry@ne.ch)

Internet : [www.boudry.ne.ch](http://www.boudry.ne.ch)

Tirage : 2'875 exemplaires

Ont participé à la rédaction :

Madame et Messieurs les Conseillers communaux  
Tiziana Ellero  
Anne-Karine Renaud  
Pierre-Alain Ruchti  
Matthieu Guillaume-Gentil  
Marc Robert  
Jean-François de Cerjat

